

RÈGLEMENT

CHALLENGE DU LAC DU DER

Autorité organisatrice : COMITÉ DU CHALLENGE DU LAC DU DER

1. Comité du Challenge (Composition) :

- Le Président de la Ligue Champagne Ardenne, les Présidents des **CDV 51 & 52**, les Présidents des Clubs : **C.N.A.Der, CNC, C.N.Giffaumont** et **Y.C.Der** et les responsables de chacune de leur commission sportive.
- Le délégué de la **CRA**, le délégué fédéral **OSIRIS HABITABLE**, ainsi que le délégué de **FREG** sont membres de droit du comité du Challenge. (14 membres)
- Chaque membre peut, en cas de nécessité, se faire représenter par une personne de son choix ou donner un pouvoir écrit sachant que le cumul des voix ne peut excéder **2** voix.
- La Présidence du comité du Challenge est assurée annuellement et à tour de rôle par les présidents des 4 Clubs ou leurs représentants.
- La passation de pouvoir aura lieu chaque année après la cérémonie de remise du Challenge
- Pour information : **C.N.A.Der : 2016** - **CNG : 2017** - **CNC : 2018** - **Y.C.Der : 2019** et ainsi de suite.

2. Délibération :

- Pour délibérer valablement, la moitié des membres du comité (ou leurs représentants) devra être présente.
- Les décisions seront prises à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la délibération.
- Le comité se réunira au début de chaque saison et chaque fois que nécessaire, sur demande de son président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres.
- Chaque délibération devra faire l'objet d'un communiqué adressé à chaque Club pour affichage (par le Président en charge du comité ou son représentant).

3. Définition du Challenge :

- Toutes les régates du calendrier "**HABITABLE**" du lac peuvent compter pour le Challenge : Une liste exhaustive sera établie chaque année, en début de saison, par le comité du Challenge.
- Les régates à restriction ne peuvent pas être prises en compte
- Chaque régate compte pour une manche même si celle-ci comporte plusieurs courses
- Les manches seront affectées de leur coefficient en fonction des critères des **Art.5** et **Art.6**.

4. Le Challenge sera régi par :

- Les règles de Course en vigueur de l'**I.S.A.F.**
- Les prescriptions de la **F.F.Voile**
- Le guide **OSIRIS HABITABLE** en cours de validité
- Le présent règlement
- Le règlement **OSIRIS HABITABLE** du lac
- Le règlement de police du lac
- Le calendrier des régates du lac (qui vaut avis de course pour le Challenge)
- L'avis de course de chacune des régates comptant pour le Challenge
- Les instructions de course et leurs annexes pour chacune des régates du Challenge.

5. Validation des manches :

- Pour être inscrite au Challenge et/ou être validée comme manche, chacune des manches devra être :
 - Inscrite aux calendriers officiels de la **FF Voile** et du lac de Der suivant **Art.3**
 - Avoir au minimum plus de 7 bateaux (suivant règlement classement OSIRIS de l'année 2016)
 - Les courses doivent avoir un temps minimum de 30 minutes de temps de course pour le premier en temps réel
 - Les classements seront établis selon la formule du temps sur distance ou du temps sur temps avec prise en compte du coefficient (**CVL**)
 - Bénéficier d'un classement général, toutes classes confondues
 - Etre arbitrée par un comité de course validé par la **CRA**

6. Coefficient :

- Un coefficient sera attribué à chacune des manches par le comité du Challenge en fonction, du nombre de courses et ou de leur durée.
- Selon le nombre de courses.
 - 1 course dans la journée.....: **1,5** (si temps réel du 1^{er} inférieur à 4heures de course)
 - 1 course dans la journée.....: **1,65** (si temps réel du 1^{er} supérieur à 3h59'59" de course)
 - 2 courses dans la journée: **1,65**
 - 3 courses dans la journée.....: **1,75**
- Selon leur durée,
 - Régate sur 2 jours.....: **2**
 - Régate sur 3 jours et plus.....: **2,5**
 - Si pour des raisons techniques, la régate se coure sur 1 journée (classement selon le nombre de courses)

7. Inscriptions :

- En s'inscrivant à une manche du Challenge, le couple skipper + bateau sera automatiquement inscrit au Challenge et en acceptera sans réserve le règlement
- Avoir une carte d'identité **OSIRIS HABITABLE** en cour de validité et le bateau conforme à sa carte.

8. Programme des manches :

- Les manches sont prévues selon le calendrier "Habitabile" du lac du Der qui vaudra avis de course pour le Challenge.

9. Nombre de manches :

- Le nombre maximum de manches à courir est égal au nombre de régates inscrites au calendrier du Challenge.
- Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion des moins favorables sauf si **5** manches validées seulement ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces **5** manches.
- **6** manches validées sont nécessaires pour retirer le plus mauvais résultat
- **7** manches validées sont nécessaires pour retirer les **2** plus mauvais résultats
- **9** manches validées sont nécessaires pour retirer les **3** plus mauvais résultats
- **11** manches validées sont nécessaires pour retirer les **4** plus mauvais résultats
- **13** manches validées sont nécessaires pour retirer les **5** plus mauvais résultats
-et ainsi de suite.... (**2** manches validées de plus pour retirer **1** plus mauvais résultat de plus).

10. Attribution des points lors des manches validées :

- A partir du classement général toutes classes confondues chaque skipper marquera des points en fonction :
- Du coefficient de la régates.
- Suivant le nombre de partants avec au minimum plus de 7 bateaux (suivant règlement classement OSIRIS de l'année 2016)
- Voir le tableau joint en annexe.
- En fonction de sa place au classement général toutes classes confondues.
- Le départage des ex æquo se fera en application de l'annexe A article 8 des RCV.
- Les bateaux disqualifiés dans une manche avec une seule course, reçoivent les points du dernier bateau classé sans application du coefficient.
- Les bateaux ayant pris le départ d'une manche et qui abandonnent (prévu par les règles ISAF) ou après l'arrivée, reçoivent à minima les points du dernier bateau classé avec application du coefficient.
- Les bateaux ayant pris le départ d'une manche et qui abandonnent (non prévu par les règles ISAF), reçoivent la moitié des points du dernier bateau classé sans application du coefficient.
- Les bateaux n'ayant pas participé à la manche reçoivent 0 point.

11. Classement final du Challenge :

Podium des meilleurs skippers (extraction du classement général toutes classes confondues)

- Le 1^{er} toutes classes confondues remporte le trophée du Challenge du lac du Der.
- Le 2^{ème} toutes classes.
- Le 3^{ème} toutes classes.

Classement par classe (extraction du classement général) :

- Un classement sera donné par classe **A-B-C-D-E-L-R**
- Par classe (1 coupe si -5) (2 coupes si 5 et +) (3 coupes si +10)

Trophée du meilleur CLUB de Voile Habitable du lac du Der (extraction du classement général) :

- Le classement des clubs s'effectuera suivant le principe suivant :
- Cumul des points des 4 meilleurs skippers de chaque Club

12. Organisation et remise des « Trophées » :

La cérémonie de remise des Trophées se tiendra si possible le Week end qui suit la dernière manche de la saison.

13. Litiges :

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, s'il ne peut être réglé sportivement par le comité du Challenge, sera soumis pour avis à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et pour décision au « Comité Directeur » de la Ligue Champagne Ardenne.

14. Date de la mise en place : le : Samedi 10 Octobre 2015 à l'Y.C.Der.

15. LEXIQUE :

- **DNC** : N'a pas pris le départ ; n'est pas venu sur la zone de départ
- **DNS** : N'a pas pris le départ (autre que **DNC** & **OCS**)
- **DNE** : Disqualification qui ne peut être retirée (règle **88.3-b**)
- **DSQ** : Disqualification
- **OCS** : N'a pas pris le départ (règle de la minute)
- **DNF** : N'a pas fini
- **RAF** : A abandonné après avoir fini
- **Manche** = 1 ou plusieurs courses.
- **Course** = 1 régates avec un départ et une arrivée avec un minimum de 30 minutes de temps de course pour le premier en temps réel.

Le Pdt de Ligue

P Lamballe

Le Pdt du CDV 51

B Bausmayer

Le Pdt du CDV52

C Fogel

Le Pdt du CNG

L Bardot

Le Pdt du CNC

X Rondeau

Le Pdt de l'Y.C.Der

L Bour

Le Pdt du C.N.A.Der

B Bausmayer

Cion sport CNG

JP Tisserand

Cion sport CNC

D Coste

Cion sport YCDer

C Fogel

Cion sport C.N.A.Der

B Dardenne

Le délégué de la CRA

JP Evrard

Le délégué fédéral OSIRIS Habitable

B Bausmayer

Le délégué FREG

G Niles

